

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal CHAVANNE, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 29 novembre 2024	Le 10 décembre 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-08-17 Acquisition d'un système de télégestion des aires d'accueil des gens du voyage sollicitation DETR

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

La CCST a créé en 2007 3 aires d'accueil des gens du voyage, situées sur ses 3 communes bourgs-centres : Beaucourt, Delle et Grandvillars.

Elle assure depuis cette date la gestion et l'entretien de ces aires.
Les voyageurs paient les consommations d'eau et d'électricité à l'avance.

Le paiement s'effectue à l'accueil général du Pôle technique de Grandvillars : le régisseur crédite les unités du badge voyageur via un logiciel : LUMEX.
La comptabilité de la Régie de recettes et d'avances est gérée dans un second logiciel : AREGIE.
Les deux logiciels ne permettent pas de disposer directement des formulaires de la CAF. Ce logiciel permet de compléter les formulaires administratifs (Allocation temporaire de Logement) à partir des données brutes d'occupation.
L'entreprise LUMEX ayant déposé le bilan, il n'y a plus de maintenance du logiciel.

Compte tenu de l'âge des installations, il a été constaté des dysfonctionnements du logiciel à plusieurs reprises ces dernières années. Des voyageurs ont pu consommer plus que les crédits disponibles sur les badges. Pour finir, la technologie des badges n'existe plus sur le marché. Aujourd'hui les solutions s'orientent sur la télégestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Des devis de travaux pour le déploiement de cette technologie ont été obtenus, afin de remplacer le système existant et permettre ainsi la continuité de la gestion des 3 aires dans des conditions optimales.

Les solutions existantes permettent au service d'avoir des informations en temps réel sur les consommations des voyageurs, et de pouvoir arrêter/mettre en service les fluides à distance (ex : départ/arrivée d'un voyageur...). Hébergées directement sur le serveur du fournisseur, elles peuvent être consultées à distance par n'importe quel équipement connecté à internet. Les entreprises proposent bien évidemment la maintenance associée.

La Préfecture ayant fait part récemment de reliquats potentiels sur l'enveloppe de DETR 2024, la CCST pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, à hauteur de 50% du montant du projet.

Le coût estimatif d'acquisition de cette solution est établi à 39 310 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

Dépenses en euros HT		Recettes en euros HT	
Acquisition et installation de la solution logicielle	36 500	DETR <i>(sollicitée)</i> <i>50% du projet</i>	19 655
Hébergement initial 1 ^{ère} année	2 000	<i>Autofinancement</i> <i>CCST 50% du projet</i>	19 655
Maintenance 1 ^{ère} année	810		
TOTAL	39 310	TOTAL	39 310

Afin de garantir l'avancée et la réussite du projet sur l'année, la CCST sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux d'un montant de 19 655 euros, correspondant à 50 % du coût du projet, nécessaire à l'investissement envisagé.

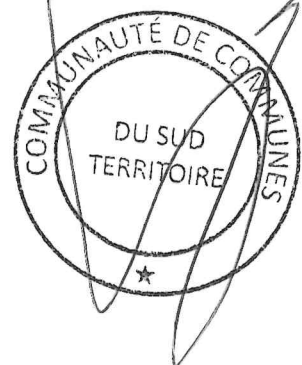
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), d'un montant de 19 655 euros, soit 50 % du coût du projet ,**
- **D'approuver le montant de l'opération et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le VENDREDI 20 DEC. 2024

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

